

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4347>



Au lieu de créer des postes dans les établissements, le rectorat en supprime !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Préparation de la Rentrée -



Date de mise en ligne : vendredi 15 mars 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Au lieu de créer des postes dans les établissements, le rectorat en supprime !

Avec une dotation de 81 postes supplémentaires (à mettre en face des 800 élèves supplémentaires attendus) dans les collèges et lycées à la rentrée prochaine, on pouvait s'attendre à des créations de postes définitifs dans les établissements ...

Et bien, ça ne sera pas le cas !

Tout du moins, pour l'instant.

Nous avons présenté le document ci-dessous issu des documents préparatoires qui doivent avoir lieu dans les 4 départements, réunions entre les syndicats et les DASDEN.

Affligeant !

Par exemple, en Saône et Loire, dans les collèges :

87 élèves supplémentaires sont attendus.

La dotation du département devrait permettre de créer 15 postes et pour l'instant, la direction départementale de l'Education Nationale prévoit d'en supprimer 7.

Et on retrouve le même phénomène, dans les 4 départements, en collège comme en lycée.

Le SNES-FSU a dénoncé cette situation par une lettre au recteur et en réunion avec le secrétaire général du rectorat le 15 mars.

Le rectorat va donner des consignes aux départements ... mais ça urge !!

Car des créations de postes, ce sont autant de mutations supplémentaires possibles pour les collègues.

Avec le SNES-FSU, dans vos établissements, dès qu'il y a les heures, demandez la création d'un poste définitif.

Un poste de plus, c'est, en chaîne, plusieurs mutations possibles.

Ci-dessous le document donné au recteur.

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Suite à cette lettre et aux interventions du SNES-FSU dans les différentes commissions avec le rectorat et les DASEN, le solde est maintenant positif avec 15 créations de postes.